



Sommaire

| | |
|---|---|
| Budgets de fonctionnement et ASC 2020..... | 1 |
| Point sur les projets immobiliers FS&F, hors Bridge | 3 |
| Vos représentants : | 4 |

Budgets de fonctionnement et ASC 2020

Déclarations de la CFE-CGC

Budget de fonctionnement

Il est demandé ce jour aux Élus du CSE Fonctions Support & Finances de voter le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2020, à l'examen duquel les Élus CFE-CGC Orange constatent :

- Que la masse salariale brute qui doit servir au calcul de la subvention de fonctionnement n'est pas maîtrisée (aucune information émanant de la Direction n'a été communiquée aux Élus).
- Que la rétrocession d'une partie (11%) de la subvention de fonctionnement versée par l'entreprise au CSE FS&F ne respecte pas la loi qui stipule que **le montant de la subvention de fonctionnement dépend de l'effectif de l'entreprise** :
 - Dans les entreprises de 50 à moins de 2 000 salariés= 0.20% de la masse salariale brute.
 - Dans les entreprises d'au moins 2 000 salariés= **0.22%** de la masse salariale brute (C. trav., art. L. 2315-61).

Dans les entreprises comportant plusieurs CSE d'établissements, **le budget de fonctionnement du CSE central peut être déterminé par accord entre ce dernier et les CSE d'établissements ou à défaut, par une convention collective de branche.**

En absence de stipulations conventionnelles expresses, c'est le tribunal d'instance qui détermine le montant de la subvention de fonctionnement que chaque CSE doit rétrocéder au comité central en vue de constituer le budget de fonctionnement de ce dernier (C. trav., art. L. 2315-62 ; C. trav., art. R. 2315-32).

À ce jour, aucun accord n'existe quant à la rétrocession d'une partie de la subvention de fonctionnement allouée à chaque CSE à l'instance du CSEC, d'ailleurs encore en attente d'être constitué. Le CSE FS&F n'a donc pas autorisation à porter au vote des élus une résolution sur le budget de fonctionnement faisant mention d'une rétrocession d'une part de la subvention de fonctionnement au CSEC.

Toute résolution votée et non conforme au droit pourra être contestée devant les tribunaux.

Par ailleurs, la proposition qui nous est faite ce jour mentionne un budget de fonctionnement affichant un déficit d'environ 248 000€.

Dans le cadre d'une gestion responsable et transparente, les Élus CFE-CGC Orange s'interrogent sur **une telle proposition mettant en péril les réserves de fonctionnement du CSE FS&F déjà bien amputées par le transfert de 450 000 € effectué fin décembre 2019 et décidé sans concertation.** Pour une gestion saine et responsable du CSE, les Élus CFE-CGC préconisent de présenter à tous les Élus du CSE FS&F **un budget de fonctionnement 2020 à l'équilibre.**

Budget ASC

Pour le compte de la CFDT, FO-COM et CFTC, un budget ASC 2020 prévisionnel nous a été présenté avec notamment une quote-part de réserves CSEC représentant 18,5% du montant de la subvention prévisionnelle 2020.

Les Élus CFE-CGC s'étonnent de cette affectation dans la mesure où aucun accord n'existe entre le CSEC et les CSE quant à la rétrocession à cette instance d'une partie de la subvention ASC allouée à chaque CSE.

Tout comme pour le budget de fonctionnement, toute résolution votée et non conforme au droit pourra être contestée devant les tribunaux.

Les Élus CFE-CGC s'interrogent aussi quant à la proposition de QF 2020 basée sur les données de 2019. Faute de pouvoir les calculer mais surtout de se coordonner avec le CSEC, certains élus du CSE FS&F ont jugé bon (sans concertation avec la commission ASC) de reconduire à l'identique les données validées pour 2019.

Comment peut-on envisager une équité entre les salariés qui auront validé le QF 2020 en 2019 et ceux qui le valideront en 2020 une fois l'accord conclu avec le CSEC ? Nous invitons les élus qui ont pris part favorablement au vote de cette résolution à réfléchir à sa mise en œuvre et à la gestion des réclamations comme du possible désordre à venir pour la gestion des prestations.

| Budget ASC 2020 prévisionnel (montants exprimés en euros) | | | |
|---|--|---|---|
| Libellés | Budget ASC 2020 proposé par la CFE-CGC | Libellés | Budget ASC 2020 voté par CFDT/FO/CFTC |
| Subvention ASC 2018 versée par Orange | 5 519 562 | Subvention ASC 2018 versée par Orange | 5 519 562 |
| Reliquat de gestion N-1 | 0 | Reliquat de gestion N-1 | 0 |
| Reversement aides pécuniaires remboursées N-1 | 0 | Reversement aides pécuniaires remboursées N-1 | 0 |
| Quote-part CSEC | 0 | Quote-part CSEC (18,5 %) | 1 021 119 |
| TOTAL BUDGET PREVISIONNEL ASC 2020 (à redistribuer) | 5 5519 562 | TOTAL BUDGET PREVISIONNEL ASC 2020 | 4 498 443 |
| Tableau Magique : Vacances, loisirs, CESU,... | 4 050 142 | Pack Culture Vacances (PCV) : Chèques Vacances, Séjours, Voyages, Sport, Passion, Billetterie, Culture | 3 024 170 |
| Enfance | 478 200 | Enfance | 338 050 |
| <i>Garde d'enfants</i> | <i>203 900</i> | <i>Rentrée scolaire, allocation scolarité</i> | <i>335 050</i> |
| <i>Vacances enfants</i> | <i>274 300</i> | <i>BAFA</i> | <i>3 000</i> |
| Prestations fin d'année | 983 839 | Prestations fin d'année | 754 411 |
| <i>Noël Adultes (160 €/salarié)</i> | <i>797 126</i> | <i>Prestation fin d'année adulte (120 €/salarié)</i> | <i>597 845</i> |
| <i>Noël Enfants (80 €/enfant) : chèques cadeaux et remboursement spectacles de Noël</i> | <i>186 713</i> | <i>Prestation fin d'année enfant (50 € par enfant)</i> | <i>116 566</i> |
| | | <i>Arbres de Noël</i> | <i>40 000</i> |
| Événements de la vie | 7 381 | Actions sociales CESU et secours | 268 000 |
| <i>Naissance/Adoption</i> | <i>1 054</i> | Acquisitions et projets médiathèque | 9 000 |
| <i>Mariage/Pacs</i> | <i>1 054</i> | Activités Sociales Charges personnel* | 84 000 |
| <i>Retraite</i> | <i>5 272</i> | Charges et produits divers | 20 812 |
| TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL REPARTI | 5 519 562 | TOTAL | 4 498 443 |

*Pour la CFE-CGC, ces charges sont prises en compte dans le budget AEP (Fonctionnement).

Prestations ASC découlant du budget prévisionnel proposé par la CFE-CGC

| Niveau classif. | Tableau magique* | Gardes d'enfants** | Vacances enfants*** | Naissance/Adoption | Mariage/Pacs | Retraite | Noel Adulte | Noël Enfant**** |
|-----------------|------------------|--|----------------------|--------------------|--------------|----------------------------|--------------|--------------------------------------|
| B | 1 500€ | Varie entre 200 et 600 € /an selon l'âge de l'enfant | 700 € par enfant /an | 100 € par enfant | 100 € par OD | 100 € par salarié retraité | 160 € par OD | 80 € par enfant dont 50 € en Ch cado |
| C | 1 000 € | | | | | | | |
| D | 950 € | | | | | | | |
| D bis | 800 € | | | | | | | |
| E | 700 € | | | | | | | |
| F | 600 € | | | | | | | |
| G | 300 € | | | | | | | |

* **Tableau magique** : montant par salarié ouvrant droit auquel il faut ajouter 150 € par enfant de moins de 20 ans.

** Pour Enfants de 0 à 12 ans ; ***Pour Enfants de 6 à 17 ans ; ****Pour Enfants de 0 à 16 ans

Prestation Tableau magique → Prestation utilisable selon les choix du salarié à hauteur du montant alloué au salarié selon son niveau de classification pour :

- le remboursement vacances, loisirs, spectacles, sport ...
- l'achat de CESU,

- l'achat de chèques cadeaux ou chèques lire pour rentrée scolaire,
- l'achat de chèques cadeaux.
- Cette prestation est majorée (en fonction du % de handicap) pour tout salarié porteur de handicap.**

Aux prestations du Tableau Magique, s'ajoutent les prestations suivantes :

- **remboursement gardes d'enfants** pour les enfants de 0 à 12 ans inclus (assistante maternelle, organismes de garde à domicile et structures d'accueil agréées, centres de loisirs sans hébergement le mercredi et pendant les vacances scolaires),
- **participation aux vacances enfants** pour les enfants de 6 à 17 ans,
- **chèques cadeaux** : un chèque cadeau de 100 € pour toute naissance, adoption d'un enfant ou mariage, pacs, départ en retraite du salarié,
- **chèques cadeaux fin d'année pour adulte et enfants** : des chèques cadeaux d'une valeur de 160 € par salarié et 50 € par enfant âgé de 0 à 16 ans plus un remboursement sur facture d'un spectacle pour un montant de 30 € par enfant.

Vote des élus

Budget fonctionnement CFDT, CFTC, FO

- Pour : CFDT, CFTC, FO,
- Contre : CFE-CGC,
- Abstention : CGT, SUD

Budget ASC CFDT, CFTC, FO

- Pour : CFDT, CFTC, FO,
- Contre : CFE-CGC, CGT, SUD

Budget ASC CFE-CGC Orange

- Pour : CFE-CGC
- Contre : CFDT, CFTC, CGT, FO, SUD

Analyse de la CFE-CGC

Que nos propositions d'amélioration concernant le budget de fonctionnement ne soient pas prises en compte, que le budget ASC que nous avons proposé soit critiqué par les autres élus (mercantile, inéquitable, individualiste... nos amis de SCE et OFS apprécieront, alors que leurs ASC étaient ouvertes dès le 20 janvier, avec toujours plus pour les bénéficiaires), passe encore...

Mais que nos collègues de la CFDT proposent de mettre au vote une résolution désignant comme mandataires du CSEC les mêmes qui avaient été déboutés par le tribunal judiciaire de Bobigny de leur demande visant à être nommés administrateurs provisoires du CSEC Orange, voilà qui était incompréhensible ! D'autant plus que l'ordonnance de référé du 8 janvier 2020 désignant Maître Michèle LEBOSSÉ en qualité d'administrateur provisoire était assortie d'une exécution provisoire, et qu'il n'y avait donc pas lieu de la remettre en question sans décision de tous les Élus du CSEC.

Fort heureusement la résolution n'a finalement pas été soumise au vote. La CFE-CGC salue un retour à la raison, fort salubre.

Point sur les projets immobiliers FS&F, hors Bridge

Orléans : ensemble immobilier qui va accueillir les activités de 4 sites. Projet prévu pour 2021 pour 3 sites (Turbat ; Fleury les Aubrais ; Vignat) et site Grenier à sel prévu pour 2026.

FSF concerné par un seul site, Turbat avec 3 Directions : DRH CSRH, DIG IMMOBILIER, DJ Pôle Juridique NC

Orange village – Gentilly : échéance du projet : mars 2020. 193 personnes au 1er Juillet 2019, concernées par le projet : Supply Chain France 118 ; Supply Chain Groupe 28 ; Achats 11 ; Business School 3 ; Contrôle de Gestion 6 ; RH 2 ; Prestataires 5 et une vingtaine pour Sister.

Campus Montpellier : regroupement sur un seul campus (« La Pompignane » situé au sud de Montpellier) de tous les salariés de Montpellier (env. 1 260 d'ici 2021) issus de 5 sites (Galéra ; Rabelais ; Apollo ; Croix d'argent ; Marché Gare). Le projet impacte environ 100 salariés de FSF.

Strasbourg : réaménagement du site du 3 rue Claude Chappé. Concerne 26 salariés. Date d'emménagement prévue pour le premier trimestre 2020.

Toulouse : regroupement, à l'horizon 2020, de l'ensemble des salariés des sites actuels (hors salariés des sites de Blagnac, Colomiers et Portet sur Garonne) sur un nouveau Campus sur la zone tertiaire de Balma (Toulouse Est). Le Campus actuel de Blagnac sera conservé et un nouveau Campus va être construit.

- Campus Toulouse Est (Balma) : 27 salariés de la DIT et DJ concernés pour FSF.
- Blagnac : équipe de la Direction Stratégie et Digital, environ 70 salariés concernés (externes compris). Date d'emménagement prévue : second trimestre 2021.

Guyancourt : démolition de l'immeuble actuel et construction du nouvel immeuble neuf, adjacent à la gare de Montigny le Bretonneux. Équipes FS&F concernées par ce projet, G2A : 51 salariés ; Achats : 2 salariés

Limoges : réunir les salariés de plusieurs sites dont les immeubles sont vieillissants vers un seul site, Beaublanc, situé au 25 rue Edouard Michaud.

Nantes : réunir 4 sites sur un seul dans le quartier Nantes Erdre (Haluchère).

Rennes C3 : regrouper sur un site unique (futur campus situé au clos Courtel), l'ensemble des salariés TGI présents sur le bassin Rennais sauf les salariés OINIS ITNSEC en lien avec des activités entreprises. 12 salariés FS&F concernés.

Lyon 2020 : les salariés de FSF vont être amenés à emménager sur le site de Gailleton courant 2020. Pas de modification dans les activités, les métiers, les compétences, ni dans les périmètres des équipes concernées.

Marseille : création d'un nouveau site à l'horizon 2023, Newdelec. Les équipes de la DIG situées sur le site de Sablier qui va fermer seront relocalisées sur la Tour « La Marseillaise en attendant le regroupement de tous les salariés sur le site.

Boissy-Saint-Léger : déménagement de la caisse des paiements de Boissy Saint Léger vers le 16 boulevard Mont d'Est à Noisy Le Grand. 21 salariés concernés chez EM Finance.

DIT Madrid – Alleray : déménagement de la Direction Immobilière Territoriale Ile de France. 61 salariés concernés et 6 alternants. Emménagement prévu le 6 février avec des positions de travail dynamiques, hors 12 Positions attribuées en lien avec le métier (assistant/métier de la DAPI/exploitation pôle technique).

Analyse de la CFE-CGC

La présentation survolée des projets (compte tenu des nombreuses interrogations que le sujet de l'immobilier a soulevé dès le début de l'intervention de la Direction) a donné lieu à un débat portant largement sur l'organisation des informations/consultations en CSE suite à la fusion des Instances de Représentation des Personnels, (DP, CE et CHSCT) au profit d'une instance unique, le Comité Social et Economique (CSE)...

Comment maintenant, avec moins de moyens tant en termes financiers que de temps et qu'en nombre de représentants,

bien traiter ces dossiers souvent complexes et structurants pour les personnels !?

L'accord portant sur le dialogue social au sein de l'UES Orange (que nous sommes les seuls à ne pas avoir signé, et pour cause) apporte toutes les réponses, nous dit la Direction.

L'accord, rien que l'accord, nous répète la Direction quand nous pointons les problèmes passés et à venir concernant certains projets. Dont acte !

Les élus CFE-CGC Orange renouvellent leur engagement d'une proximité et d'une écoute constante des personnels pour continuer d'assurer la défense de leurs intérêts.

Vos représentants :

| Vos Élus CSE titulaires : | | Vos Élus CSE suppléants : | |
|---|---|---|--|
| Jacques BERTHELIER ; Anne CUDON ; Laurence DULON ; Patrick EONO ; Karl-Stephan LUCAS ; Annie MARTIN ; Dominique MESNIERE ; Catherine MORIVAL ; Madani RAHMANI ; Yves TERRAIL ; | | Ali BEN M BAREK ; Christian BOYER ; Gilles DALLERAC ; Laure FALEMPIN ; Frédérique LIMIDO-MILESI ; Loïc MARTIN ; Laurence MAURIN ; Thierry NAMUR ; Danielle PROULT ; | |
| Votre Représentant Syndical : Patrick BOUSCARY | | | |
| Vos représentants de proximité | | | |
| SG | Christian BOYER (DIT IDF Paris) ; Michel DORVAL (DIG TI Allery) ; Patrice FAURE (DIT SE Lyon) ; Guillaume MARY (DIT OUEST Nantes) ; Delphine MARIE PERONNE (DIT SO Toulouse) ; Philippe JOLY (DIT NE Metz) ; Dany PIROIT (DIT IDF Paris) ; Hervé PINSARD (F2M Allery) ; Nathalie MOUTTE (DIT SE Marseille) ; Patrice PUYO (DIT SO Toulouse) ; | | |
| Achats | Marc ARNOLD (GPS Lyon) ; Armelle BARTHÉLEMY (GPS Eysines) ; Karine BOYAT (GPS Gentilly) ; Laure FALEMPIN (GPS Allery) ; Catherine TOURRET (GPS Allery) ; Thierry NAMUR (GPS Eysines) ; Pierre REGNIER (GPS Allery) ; | | |
| Finances | Fabrice BARRAUD (Contentieux Limoges) ; Caroline ENGEL (Contentieux Pessac) ; Patrick EONO (FG Noisy-Le-Grand) ; Loïc MARTIN (FG Allery) ; Céline MATHIEU (FG Allery) ; Jean-Michel POIZEAU (FG Allery) ; | | |
| DRH COM | Ali BEN M BAREK (DRHG ODS) ; Malika BOUABOU (CSRH Orléans) ; Alissa DERBEZ (Contenus Orange Gardens) ; Laurence DULON (QEV Chatillon) ; Christophe FOMBELLE (DRHG Montpellier) ; Diane de JUNNEMANN (DRH Jobbé Duval) ; Patrick MAURY (DRHG Blagnac) ; Philippe SANIER (CSRH Amiens) ; Zahra SAYAD (DRH Com ODS) ; Safira SOW (Formation Montpellier) ; Annie VALENTIN (CSRH Montpellier) | | |
| Membres et rapporteurs des CSSCT | | | |
| SG | Christian BOYER (rapporteur) ; Gilles DALLERAC ; Philippe JOLY ; Madani RAHMANI ; | | |
| Achats | Marc ARNOLD ; Catherine MORIVAL (rapporteur) ; Catherine TOURRET ; | | |
| Finance | Patrick EONO ; Jean-Michel POIZEAU ; | | |
| DRH COM | Jacques BERTHELIER ; Laurence DULON ; Christophe FOMBELLE ; | | |
| Membres des Commissions thématiques | | | |
| Emploi, formation, égalité professionnelle | Jean-François ETIENNE ; Catherine MORIVAL | | |
| Handicap | Ali BEN M BAREK (Président) ; Nelly DESJARDINS LESSERT | | |
| Activités Sociales et Culturelles (ASC) | Annie MARTIN ; Dominique MESNIÈRE | | |
| Restauration | Patrick EONO ; Loïc MARTIN | | |
| Projets, économie et évolution des marchés | Patrick BOUSCARY ; Caroline ENGEL ; Catherine MORIVAL (Présidente) | | |